

**DÉCISION N°2021-238 DU 17 JUIN 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 16 août 2021 et le vendredi 20 août 2021 inclus.

Article 2

En l'absence de Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Christophe AMAT, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 23 août 2021 et le mardi 31 août 2021 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON